



Said Ibrahimî fait le point

# CFC n'est pas un paradis fiscal !

Leila Ouchagour  
louchagour@aujourd'hui.ma

*D'autres pays disposent d'une fiscalité plus attrayante l'Ile Maurice, Dublin, Luxembourg ou encore Dubaï.*

La fiscalité n'est pas le principal attrait de CFC. C'est ce qu'a tenu à préciser le top management de Casablanca Finance City lors d'une conférence de presse qui s'est déroulée le 17 juin à Casablanca. «CFC n'est pas un paradis fiscal. Les entreprises ne viennent pas au Maroc pour sa fiscalité», explique Said Ibrahimî, DG de CFC, faisant allusion aux informations relayées par certains médias à ce sujet. Pour M. Ibrahimî, d'autres pays disposent d'une fiscalité plus attrayante, citant notamment à ce titre l'Ile Maurice, Dublin, Luxembourg ou encore Dubaï. Evoquant les propos tenus par Pierre Moscovici, commissaire européen aux affaires économiques, durant les Assises de la fiscalité, le DG de CFC a tout sim-

plement précisé que le commissaire en question n'avait pas sa place à ces Assises rappelant la concurrence de certains pays en Europe qui veulent se positionner comme une plate-forme pour l'Afrique.

## **CFC séduit de plus en plus les entreprises à vocation africaine**

Véritable hub africain des affaires, Casablanca Finance City attire plus que jamais les entreprises africaines. La raison est simple : l'Afrique est un continent complexe et difficile à appréhender sans une présence locale. A cet égard, CFC se dit offrir un accompagnement et une présence durant tout le processus de vie de l'entreprise et permet l'accès à une communauté

active d'entreprises. Depuis Casablanca, la communauté CFC investit de plus en plus en Afrique : ses entreprises évoluent dans 46 pays africains. Africa 50, une plate-forme d'investissements dédiés aux infrastructures africaines, ambitionne de mobiliser 100 milliards de dollars pour le continent et a démarré plusieurs projets, notamment dans le secteur des énergies renouvelables. Le montant global des fonds gérés par les sociétés de gestion depuis CFC pour des projets en Afrique s'élève, quant à lui, à près de 5 milliards de dollars à date, relève le management de la place financière.

## **La contribution fiscale des sociétés membres en hausse de + 47% entre 2017 et 2018**

Casablanca Finance City compte actuellement 184 membres enregistrant une hausse de 28% comparé à l'année 2017. Au premier semestre 2019, plusieurs entreprises ont rejoint cette communauté. Il s'agit de Themis, Amethis, Orange, SAP, Olam, Bearing Point. Par origine géographique, 42% des entreprises membres de CFC arrivent de l'Europe, 37% sont africaines, 12% viennent des Amériques, 5% du Moyen-Orient et 4% sont d'Asie. Parmi ces entreprises, 34% sont des prestataires de services professionnels, 30% des entreprises financières, 27% sont des sièges régionaux de multinationales, suivis des sociétés de holding (9%). Le nombre des employés permanents des sociétés membres CFC est de 4.000 salariés, en hausse

de près de 50% sur un an. Le chiffre d'affaires global des entreprises CFC s'élève à 5.805 millions DH en 2018, soit 52,2% par rapport à 2017. La contribution fiscale des sociétés membres a, quant à elle, connu une hausse de 47% entre 2017 et 2018..

## **Création d'une intelligence collective**

Au niveau de sa démarche, CFC vise à faire émerger une communauté dotée d'une intelligence collective. Plus concrètement, la place travaille sur la création d'un business club entre les membres de CFC, le lancement d'une plate-forme et la mise en route de groupes thématiques. Parmi ces premiers chantiers figure également la création d'un comité relais qui sera une interface de dialogue.



*Le chiffre d'affaires global des entreprises CFC s'élève à 5.805 millions DH en 2018, soit 52,2% par rapport à 2017.*

## La Tour CFC : Le taux de remplissage a atteint le tiers à fin juin

En mars 2019 la place financière a procédé à l'augmentation de son capital avec une prise de participation de la région Casa-blanca-Settat pour un montant de 100 millions DH. CFC a accueilli dans sa tour qui compte 27 étages, située au sein du nouveau quartier d'affaires Casablanca Finance City, un premier noyau de sa communauté. 25 entreprises ainsi que les autorités de régulation du secteur financier y ont pris place, notamment la direction de la supervision bancaire de Bank Al-Maghrib et des représentations de l'Autorité marocaine du marché des capitaux et de l'Autorité de contrôle des assurances et de la prévoyance sociale prendront leurs quartiers ici. A fin juin, le taux de remplissage représentait près du tiers. Depuis juillet, la supervision bancaire de Bank Al-Maghrib occupe 4 étages. Notons que la Tour CFC est le premier bâtiment de bureaux au Maroc à obtenir la certification LEED, une référence internationale des bâtiments durables à haute performance. Deux autres bâtiments sont prévus à fin 2020. Ces derniers permettront de continuer le mouvement de regroupement des entreprises CFC dans le quartier d'affaires Casa-Anfa.

## Questions à Saïd Ibrahimî, directeur général de CFC

**ALM :** Vous avez insisté sur le fait que CFC n'est pas un paradis fiscal comme le prétendent certains médias relayant les propos de Pierre Moscovici, le commissaire européen. Pourquoi ne dites-vous pas simplement que CFC offre des avantages fiscaux intéressants et que l'Europe n'a qu'à balayer devant sa porte ?

**Saïd Ibrahimî :** Le Royaume-Uni en sortant de l'Europe a dit qu'il compte baisser son taux d'IS à 17,5% et qu'il le porterait probablement à 15%. Le Maroc n'est pas dans la même position par exemple que le Royaume-Uni. Nous n'avons pas le même poids. Maintenant, Casablanca Finance City n'est pas le législateur, le gouvernement discute avec l'Union européenne. Il y a cette problématique de ce que l'on a appelé une «fiscalité potentiellement dommageable» si on peut trouver un compromis qui soit acceptable, pourquoi pas. L'Union européenne est un partenaire stratégique du Maroc sur un ensemble de plans.



**Quels sont les projets de CFC pour ce qui reste de l'année 2019 ?**

Nos projets sont toujours les mêmes. Nous allons continuer notre promotion institutionnelle à l'international. Nous avons déjà fait des roadshows partout dans le monde, en Europe, en Asie, et en Amérique du Nord. Nous avons également cette question de fiscalité pour CFC et on espère qu'elle sera traitée dans la loi de Finances 2020 et puis dans la foulée la nouvelle loi CFC qui va nous donner des possibilités au niveau des activités éligibles.

Le texte est prêt et sera adopté d'ici fin 2019.

**Une petite indiscretion. Pourriez-vous nous donner une idée sur les profils des entreprises qui intégreront bientôt la communauté CFC ?**

Il y en a dans tous les secteurs. Elles viennent d'un peu partout dans le monde. Maintenant, il faut savoir qu'à partir du moment où ces entreprises intègrent le statut CFC elles signent un engagement qui nous permet de dire qu'elles sont membres. Nous ne pouvons pas divulguer cette information avant cette étape.